

# Décharge 2016: Fondation européenne pour la formation (ETF)

2017/2156(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Fondation européenne pour la formation (ETF) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LEGISLATIF : Décision (UE) 2018/1406 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne pour la formation pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** à la directrice de la Fondation européenne pour la formation sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a souligné que **l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée** doit faire partie de la politique du personnel de la Fondation. Il a déploré que le nombre moyen de jours de maladie soit de 15 jours par personne (11,5 jours si l'on exclut le temps partiel médical), ce qui constitue l'un des chiffres les plus élevés parmi les agences de l'Union et recommandé d'analyser ces chiffres afin d'en établir la cause et de déterminer, notamment, s'ils sont dus au **stress au travail**.

Le Parlement a relevé qu'une formation en ligne et une séance d'information sur la fraude et les conflits d'intérêts ont été organisées pour l'ensemble du personnel au début de 2017.